

LA RONDE DE LA TOULOUBRE

Dimanche 19 mai 2019 • à Grans

Règlement

DÉPART • A 9h30 précise devant la salle des fêtes Gérard PHILIPPE à Grans, temps limite 2h. Les participants pourront garer leurs véhicules sur les différents parkings de la commune. Douches à la disposition des coureurs à la Halle des Sports Paul SIAS à 400 m de l'arrivée. WC au départ et à l'arrivée.

ARTICLE 1 - CATÉGORIES • Épreuves pédestres à allure libre (course ou marche normale et nordique) de 7,500 et 15,400 km sur routes, chemins et sentiers. Ouvertes aux catégories : cadets, juniors, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non. Coupe aux 3 premiers pour la marche normale et nordique.

ARTICLE 2 - ASSURANCE • Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, selon le décret du 18/10/1995. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Pour être valable, l'attestation doit préciser "course pédestre sur route du 19 MAI 2019 à GRANS". Les concurrents devront obligatoirement fournir un **certificat médical mentionnant leur aptitude à la pratique de la course à pied ou copie de leur licence sportive** si faisant partie d'un club. Pour les mineurs **l'autorisation parentale devra être signée**. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique, immédiate ou consécutive à un mauvais état de santé.

ARTICLE 3 - SÉCURITÉ • Un service d'ordre sera disposé tout au long du parcours (50 signaleurs, véhicules du comité feux, VTT, police municipale...). Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter la partie droite de la chaussée.

ARTICLE 4 - DOSSARDS • La remise des dossards se fera de 7h à 9h devant la salle des fêtes de Grans. Les épingles ne seront pas fournies sur les conseils de la ligue régionale en raison des maladies transmissibles.

ARTICLE 5 - RAVITAILLEMENT • Ravitaillement tous les 3 km et à l'arrivée. Epongeage tous les 3 km.

ARTICLE 6 - RÉCOMPENSES • Une coupe aux trois premiers de chaque catégorie : Challenge par équipe "TERRE DE MISTRAL". La remise officielle des récompenses se fera après l'arrivée du dernier concurrent. Un T-shirt, une serviette ou autres aux 500 premiers.

ARTICLE 7 - CLASSEMENTS • Un classement général et par catégorie sera établi. Tout participant franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera ni classé, ni chronométré.

ARTICLE 8 - LITIGE • L'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir ses droits quelconques à l'égard des organisateurs pour quelque raison que ce soit.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE DIMANCHE 19 MAI 2019

Inscription auprès de l'Association Les Relayeurs de Grans - Maison des Associations - 24 rue Aristide Briand - 13450 GRANS
Accompagné de votre chèque à l'ordre de "Relayeurs de Grans"

La course de 7,400 km : **10 €** ou le jour J : **12 €**. La course de 15,500 km : **12 €** ou le jour J : **14 €**. La marche de 8 km : **10 €** le jour J.

Nom Prénom

Adresse

Date de naissance Cat. : Adulte ou Junior • F ou H

Club N° Licence

Tél. Course de 7,400 km ou 15,500 km

Je certifie exact les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription. **Signature :**

NB : Les coureurs non licenciés devront joindre impérativement au bulletin d'inscription une copie d'un **certificat médical certifié conforme de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an**, conformément à la loi N°84.610 du 16/10/1984.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Autorise mon fil ou ma fille (nom et prénom)

A participer à la course et dégage l'organisateur de toute responsabilité.

Fait le à :

Signature :